

APERCU GÉNÉRAL

JUSTICE CLIMATIQUE FÉMINISTE

Un cadre d'action



Alors que notre monde s'approche dangereusement d'un point de non-retour climatique, les femmes, les filles et les personnes de genre variant sont les plus touchées par la crise climatique. Malgré les appels impérieux du Secrétaire général des Nations Unies visant à mettre un terme à la « guerre suicidaire contre la nature », les actions politiques ne répondent absolument pas à ce dont le monde a besoin pour prévenir les changements climatiques et s'y adapter.

Dans sa publication intitulée *Justice climatique féministe – Un cadre d'action* (en anglais), ONU-Femmes fournit une vision globale et des conseils pratiques sur les mesures que doivent prendre les responsables politiques pour assurer la transition de leurs pays vers des économies à faibles taux d'émissions tout en renforçant la résilience des femmes, en leur donnant la possibilité de saisir de

nouvelles opportunités et en reconnaissant leur leadership et leur rôle de moteur du changement.

Le cadre d'action met entre autres l'accent sur le système alimentaire mondial, l'un des principaux facteurs de la crise climatique qui érode également l'égalité entre les sexes, afin d'illustrer comment la justice climatique féministe peut être appliquée dans la pratique ; il comprend par ailleurs une analyse des principaux obstacles à la redevabilité en matière d'action climatique sensible au genre, ainsi que des exemples de solutions à adopter pour les surmonter.

En publiant ce document, qui servira à alimenter le cadre conceptuel du rapport phare d'ONU-Femmes *Le progrès des femmes dans le monde* (prévu pour 2025), ses autrices cherchent à susciter le débat et à ouvrir un espace de discussion sur les alternatives féministes au *statu quo*.

POURQUOI LA JUSTICE CLIMATIQUE FÉMINISTE ?

Les inégalités entre les genres intensifient la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, qui mettent à leur tour en péril les acquis durement obtenus en matière de droits des femmes.

En l'absence de mesures audacieuses, les températures devraient augmenter de

3°C

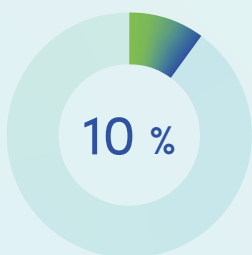
d'ici la fin du siècle, ce qui rendra notre planète de moins en moins habitable^a.

Ces

20

 dernières années

le nombre de catastrophes climatiques a **presque doublé**^b.



Aujourd'hui, 10 % des femmes vivent en **situation d'extrême pauvreté**^c.

D'ici à 2050, si le scénario climatique le plus pessimiste venait à se concrétiser, près de

158,3

millions de femmes et de filles supplémentaires dans le monde pourraient basculer dans la pauvreté^c.

La violence basée sur le genre augmente en temps de crise, et la crise climatique ne fait pas exception^a. Par exemple :

La sécheresse qui a touché la corne de l'Afrique en 2022 a eu pour conséquence une **multiplication par quatre du nombre de mariages d'enfants** dans les zones touchées de l'Éthiopie^d.



En Somalie, la part de **viols et de violences de la part d'un partenaire intime** a augmenté de près de 20 %^d.



Les changements climatiques exacerbent les pénuries d'eau, qui **augmentent la charge de la collecte et du traitement de l'eau** pesant sur les femmes et les filles^c.



À l'échelle mondiale, chaque jour, les femmes consacrent

2,8

fois plus d'heures que les hommes aux soins et au travail domestique non rémunérés^c.



La justice climatique féministe vise à instaurer un monde où les femmes, les filles et les personnes de genre variant peuvent prospérer sur une planète durable et en bonne santé.

COMPRENDRE LES LIENS UNISSANT LES INÉGALITÉS ENTRE LES GENRES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les inégalités entre les genres intensifient la vulnérabilité aux effets des changements climatiques, et la non-prise en compte des questions de genre dans les politiques climatiques ne fait qu’exacerber ce problème. Par exemple :

- Les femmes, les filles et les personnes de genre variant sont souvent plus exposées aux risques pendant les catastrophes, notamment parce que leur accès limité aux technologies et leur faible niveau d’alphabétisation peuvent les empêcher de recevoir des informations en temps utile.
- L’accès inéquitable des femmes aux ressources économiques signifie que lorsque les schémas météorologiques changent et perturbent les infrastructures et les services publics, elles sont moins en mesure d’adapter leurs moyens d’existence, de se relever et de se reconstruire.
- Les femmes ont souvent plus de responsabilités en matière de soins non rémunérés au sein de leurs familles et de leurs communautés dans un contexte de changements et de stress environnementaux et de catastrophes climatiques, alors que l’eau, les combustibles et les aliments nutritifs se font plus rares et que les besoins des membres de leurs familles dans le domaine des soins de santé augmentent.
- De nouvelles données probantes montrent que les changements climatiques s’accompagnent d’une hausse du niveau de violence et de discrimination à l’égard des femmes et des filles. Dans les zones sujettes aux sécheresses, les filles sont plus susceptibles d’être déscolarisées.

Les progrès en matière d’égalité entre les sexes depuis les engagements de la Plateforme d’action de Beijing ont été lents et progressifs. Sans mesures pour mettre un terme aux changements climatiques, les femmes et les filles risquent d’assister à un renversement complet de leurs droits.

La crise climatique se déroule en parallèle d’un ensemble d’autres crises, chacune étant exacerbée par le réchauffement des températures planétaires et donnant lieu à une polycrise caractérisée par :

- une crise des inégalités économiques extrêmes, où la richesse et le pouvoir se concentrent entre les mains d’une poignée de personnes et où la majorité subit une insécurité économique généralisée qui piège des millions de femmes et de filles dans la pauvreté et la faim ;
- une crise du soin, exacerbée par un cercle vicieux de la dette, de l’austérité et de la réduction des services publics, qui prive de soutien des millions d’enfants et d’adultes dépendants tout en imposant des choix difficiles et en faisant peser des coûts considérables sur les femmes et les filles ;
- une crise de la violence et de la dépossession racistes, qui trouve ses racines dans les tentatives de déshumaniser et de priver de leurs droits les personnes noires, autochtones et autres personnes de couleur, y compris les populations migrantes et réfugiées ;
- une crise de la démocratie, qui entrave l’action en matière de changements climatiques, alimentée par une hausse des mouvements propageant des idées xénophobes, un nationalisme régressif et un négationnisme climatique, souvent accompagnés d’une rhétorique anti-immigrante et anti-genre ;
- une hausse de la violence et des conflits prolongés, qui aboutit à des migrations forcées et à des violences sexuelles liées aux conflits, qui entraînent souvent une fragmentation accrue et des blocages géopolitiques dans les institutions multilatérales.

LA JUSTICE CLIMATIQUE FÉMINISTE

La philosophie sous-tendant la justice climatique féministe est celle d'un monde dans lequel toutes les personnes peuvent jouir de l'ensemble de leurs droits, sans discrimination, et prospérer sur une planète durable et en bonne santé.

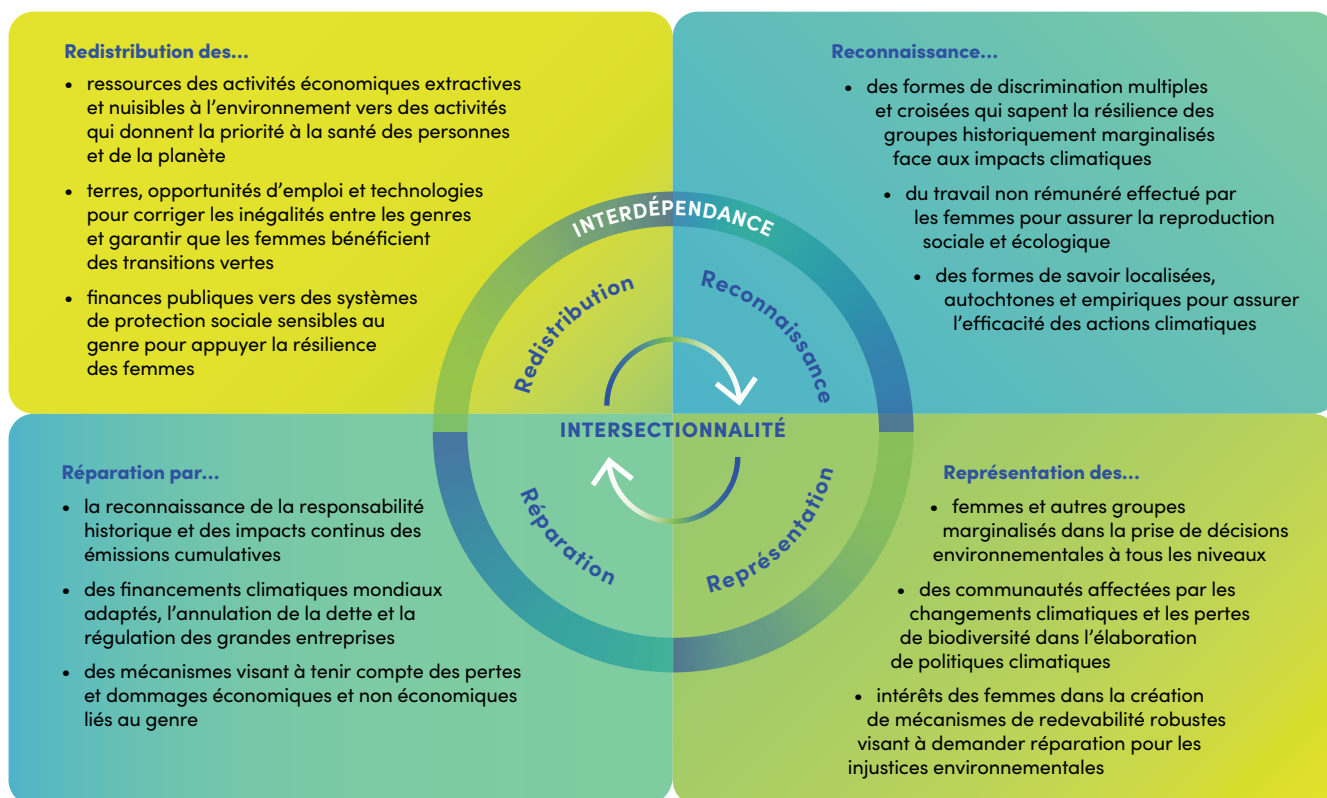
Il faut pour cela considérablement transformer les politiques économiques et sociales, pour qu'elles cessent de rechercher la croissance à tout prix et de concentrer les profits entre les mains d'une minorité. Au lieu d'attendre des individus qu'ils absorbent les conditions et inégalités de plus en plus extrêmes et s'en relèvent par la suite, la justice climatique féministe reconnaît que la résilience ne peut être atteinte que grâce à des relations fondées sur l'égalité des droits et le respect.

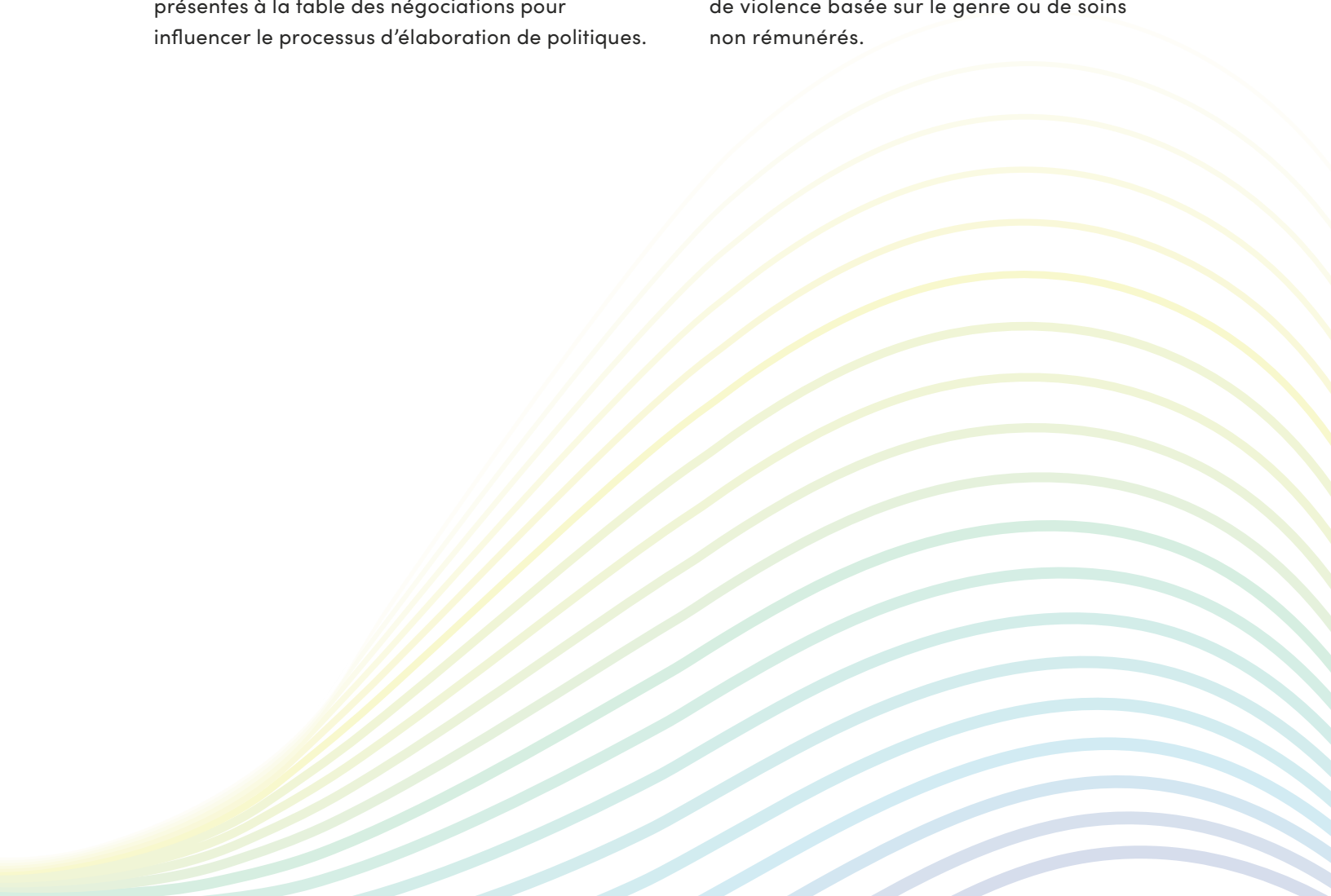
Les soins sont donc au cœur de la justice climatique féministe, et la question urgente qui se pose est la suivante : comment les sociétés peuvent-elles assurer collectivement la santé des personnes et de la planète pour garantir « la survie et l'épanouissement de la vie » ?

Pour se rapprocher de la justice climatique féministe et garantir que les politiques climatiques répondent aux droits des femmes, des filles et des personnes de genre variant, il convient d'agir dans quatre dimensions principales :

1. **Reconnaissance** des droits, du travail et du savoir des femmes
 - Les politiques doivent donner la priorité aux droits des femmes et d'autres groupes confrontés à des formes de discrimination multiples et croisées qui sapent leur résilience face aux impacts des changements climatiques.
 - Outre les connaissances scientifiques, les politiques doivent tenir compte du savoir et de l'expertise des femmes et des jeunes femmes, y compris autochtones et rurales, afin d'assurer une action climatique effective.

Dimensions et principes de la justice climatique féministe



2. **Redistribution** des ressources des économies dépendantes des combustibles fossiles vers celles qui donnent la priorité au bien-être humain et planétaire
 - L'accès des femmes aux opportunités d'emploi, aux terres, à l'éducation et aux technologies est essentiel, afin qu'elles puissent bénéficier de la transition verte.
 - Les finances publiques sont essentielles pour soutenir la mise en place de systèmes de protection sociale sensibles au genre qui renforcent la résilience des femmes.
 3. **Représentation** et participation significative des femmes et d'autres groupes marginalisés à la prise de décisions climatiques à tous les niveaux
 - Les communautés affectées par les changements climatiques et la perte de biodiversité, y compris les organisations de femmes, doivent être présentes à la table des négociations pour influencer le processus d'élaboration de politiques.
 4. **Réparations** qui reconnaissent que le Nord porte la plus grande part de responsabilité pour les émissions passées et continues, réparent les préjudices causés et garantissent qu'ils ne se reproduisent pas
 - La redevabilité pour l'injustice environnementale et la protection des défenseuses des droits humains sont fondamentales.
 - Outre l'annulation des dettes, les pays du Nord doivent tenir leurs engagements en matière de financements climatiques et veiller à ce que cet argent aille aux pays les plus vulnérables et aux organisations de femmes sur le terrain, qui sont aux premières loges des changements climatiques.
 - Le fonds pour les pertes et les préjudices doit être généreusement financé pour traiter les pertes et dommages à la fois économiques et non économiques, tels que les niveaux accrus de violence basée sur le genre ou de soins non rémunérés.
- 

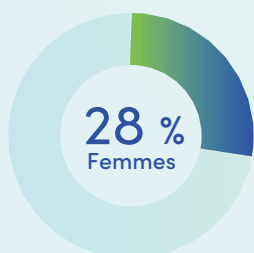
SYSTÈME ALIMENTAIRE MONDIAL, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET INÉGALITÉS ENTRE LES GENRES

Le système alimentaire mondial est cassé. Non seulement ne parvient-il pas à nourrir la population mondiale, mais il attise par ailleurs les changements climatiques et exacerbe les inégalités. Il s'agit d'un secteur considérable qui doit être transformé pour faire avancer la justice climatique féministe.

À l'échelle mondiale, un tiers des émissions anthropiques de gaz à effet de serre proviennent des systèmes agroalimentaires,

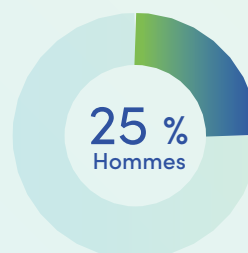


soit une hausse de 9 % depuis 2000^a.



28 %
Femmes

En 2022, 28 % des femmes et 25 % des hommes souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou grave^b.



25 %
Hommes

D'ici à 2050, si le scénario climatique le plus pessimiste venait à se concrétiser,

236

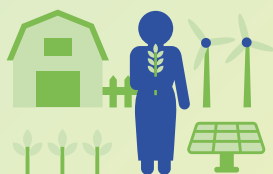
millions de femmes et de filles supplémentaires pourraient basculer dans l'insécurité alimentaire^b.

Les petits producteurs, dont la majorité sont des femmes, **produisent un tiers des aliments à l'échelle mondiale^c**. Pourtant, leur adoption de pratiques agricoles résilientes face au climat est freinée par un manque de fonds et l'absence de garanties de leurs droits fonciers.



Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être propriétaires de terres agricoles dans

40 DES **46** pays disposant de données^b.



Les politiques doivent aider les petites productrices à adopter des pratiques agricoles climatorésilientes, développer les systèmes de protection sociale pour les protéger contre l'avancée de l'insécurité alimentaire et annuler la dette des pays pour les aider à investir dans une production alimentaire durable.

ASSURER LA JUSTICE CLIMATIQUE FÉMINISTE POUR RÉPARER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE MONDIAL

Le **système alimentaire mondial** sert d'exemple de secteur devant subir une transformation pour montrer comment le cadre de justice climatique féministe d'ONU-Femmes peut être appliqué dans la pratique. L'application de ce cadre au secteur agroalimentaire signifie qu'il faudra veiller à :

1. La **reconnaissance** des droits des femmes, de leur travail et de leurs connaissances diverses en matière d'agriculture, de production alimentaire et de nutrition, ainsi que des avantages que cela crée pour l'égalité entre les sexes et la viabilité environnementale
 - Pour être efficaces, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le secteur agroalimentaire nécessitent des approches ascendantes, un savoir spécifique au contexte et l'expertise des petits producteurs et petites productrices. Par exemple, les agricultrices ont formé des coopératives pour développer l'agroécologie, une forme de production alimentaire résiliente face au climat qui valorise les services écosystémiques, fixe le carbone et protège la biodiversité.
2. La **redistribution** des ressources publiques pour investir dans les systèmes de protection sociale, dans le but de garantir la sécurité alimentaire et de renforcer la résilience des femmes dans le contexte des changements climatiques
 - Ces systèmes peuvent assurer une protection contre les impacts des chocs météorologiques extrêmes et des phénomènes à évolution lente. Ils peuvent également contribuer à une transition paritaire au sein des systèmes alimentaires. Par exemple, les programmes d'alimentation scolaire atteignent environ la moitié des enfants dans le monde et s'approvisionnent de plus en plus en aliments nutritifs auprès de petites productrices.
3. La **représentation** des femmes et des personnes de genre variant dans la prise de décisions sur le climat et les systèmes alimentaires, à l'échelle locale comme mondiale
 - Les féministes ont été actives au sein des mouvements sociaux pour assurer la sensibilisation du public et développer des plateformes de changement. Par exemple, La Via Campesina, qui représente les paysans pauvres, les petits et moyens producteurs et les ouvriers ruraux sans terres, a intégré la justice de genre dans son travail en mettant sur pied une Assemblée des femmes qui garantit la parité et applique une optique intersectionnelle du genre pour analyser les problématiques et développer ses revendications.
4. Des **réparations** se traduisant par la prise de responsabilité par les pays du Nord vis-à-vis des causes historiques du système alimentaire mondial tel qu'il est aujourd'hui et de ses effets sur les femmes, et par la prise de mesures pour réparer les préjudices subis et bâtir des systèmes alimentaires plus équitables et plus durables
 - La mise en place de systèmes alimentaires climatorésilients passera par l'annulation de la dette et le respect par les pays du Nord de leurs obligations en matière de financement climatique. La réforme des subventions agricoles nuisant aux producteurs du Sud, l'adoption de réglementations pour empêcher l'accaparement des terres au profit de projets de biocarburants et de compensation des émissions de carbone, qui ont perdu toute crédibilité, ainsi que la limitation de la financiarisation des marchés alimentaires sont, elles aussi, fondamentales.

DÉFIS EN MATIÈRE DE REDEVABILITÉ À L'ÉGARD DE LA JUSTICE CLIMATIQUE FÉMINISTE

Les féministes ne cessent d'exiger la justice climatique, mais se heurtent à de nombreux obstacles à l'obligation de rendre des comptes.

En 2022, le niveau moyen de démocratie est revenu à un niveau jamais atteint depuis 1986.

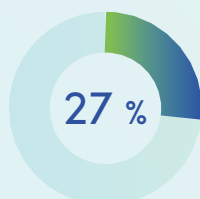
Ces dix dernières années :

34 pays ont érodé les droits des femmes à un dialogue ouvert

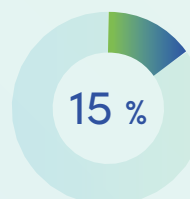
47 pays ont réduit la liberté de la presse

30 pays ont connu une régression dans la conduite d'élections libres et équitables^a

La représentation des femmes au parlement est associée à l'adoption de politiques plus fermes en matière de changements climatiques^b mais à l'échelle mondiale



les femmes ne détiennent que 27 % des sièges parlementaires^c



et ne représentent que 15 % des ministres de l'environnement^d

Entre 2012 et 2022, la participation des femmes aux délégations nationales de la CCNUCC est passée de

30 % à 35 %

mais seules 20 % des délégations étaient dirigées par une femme^e.

Une étude des contributions déterminées au niveau national de 94 pays a montré que seules 26 d'entre elles considéraient les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes comme faisant partie intégrante de la gouvernance des changements climatiques^f.



En janvier 2022 :

il y avait au moins **3 545** conflits environnementaux dans le monde^g.

842 d'entre eux impliquaient des défenseuses de l'environnement en tant que leaders visibles^h.

Des défenseuses de l'environnement ont été **assassinées**^g dans le cadre de **81** de ces conflits.



Des mesures doivent être prises pour mettre un terme à l'impunité des actes de violence à l'encontre des défenseurs et défenseuses des droits humains, bâtir des coalitions, appuyer la représentation substantielle des femmes et leur utilisation des outils de suivi, et redynamiser les institutions démocratiques à tous les niveaux.

Sources: ^a V-Dem 2023b. Les données portent sur la décennie 2012-2022; ^b Mavisakalyan and Tarverdi 2019; ^c UN-Women and UNDESA 2023 (26.7 %); ^d IUCN 2021a; ^e WEDO 2023a; ^f UNDP 2022b; ^g Tran and Hanacek 2023; ^h Base de données EJAAtlas au 31 janvier 2022 (probablement une sous-estimation compte tenu des lacunes et de la partialité fréquente des reportages médiatiques).

RENFORCER LA REDEVABILITÉ À L’ÉGARD DE LA JUSTICE CLIMATIQUE FÉMINISTE

L'écart séparant les aspirations visionnaires de la justice climatique féministe des réponses apathiques des pouvoirs publics appelle des mesures audacieuses pour assurer la redevabilité.

Il existe trois obstacles majeurs à surmonter :

1. Défis mondiaux et capacité réduite des États :

La lutte contre les changements climatiques nécessite des États démocratiques puissants et un système multilatéral redynamisé, alors même que le pouvoir et la légitimité de ces entités ont connu un affaiblissement considérable. En 2022, le niveau moyen de démocratie est redescendu à un niveau jamais atteint depuis 1986, une période marquée par la Guerre froide et l'existence du mur de Berlin.

2. Des solutions fondées sur les droits plutôt qu'axées sur les marchés :

La réalisation de la justice climatique féministe nécessite de s'éloigner des modèles économiques dominants qui réduisent au statut de simples marchandises les soins et l'environnement. Pourtant, la mise en œuvre des engagements climatiques continue de favoriser les solutions axées sur les marchés et les solutions techniques dépolitisées, tout en laissant les grandes entreprises libres de tout contrôle ou mal réglementées. Une convention des Nations Unies juridiquement contraignante portant sur les entreprises et les droits humains, de même que des réglementations visant à limiter le lobbying des entreprises et l'écoblanchiment (ou *greenwashing*) au sein des processus de gouvernance mondiaux, pourraient jouer un rôle important dans la création d'une plus grande redevabilité.

3. Fragmentation dans un contexte d'urgence :

Pour éviter la destruction de l'environnement et la perte de biodiversité, la solidarité entre pays, groupes sociaux et classes économiques est primordiale. Mais les héritages coloniaux, la hausse des inégalités socioéconomiques, l'augmentation du coût de la vie et les discours politiques patriarcaux renforcent la

fragmentation, montent les groupes défavorisés les uns contre les autres et entravent l'action collective. Si certaines femmes ont bâti des collectifs et renforcé la solidarité entre différents mouvements sociaux, ces actions ne sont pas sans danger.

Malgré ces difficultés, les femmes se sont rassemblées pour exiger des mesures. Elles se sont concentrées sur trois pistes pour assurer la redevabilité en matière de justice climatique féministe.

Renforcer le multilatéralisme et les institutions démocratiques tout en assurant l'inclusion des femmes

- Les féministes à l'échelle nationale sont à l'avant-garde des mouvements prodémocratiques. Elles ont clairement exprimé le besoin d'une planification et d'une mise en œuvre inclusives dans le domaine climatique pour assurer un développement climatorésilient.
- Les mécanismes et ministères nationaux consacrés au genre ou aux femmes pourraient jouer un rôle important dans la création de liens avec les acteurs de la société civile, mais ont jusqu'à présent été exclus de l'élaboration des politiques climatiques. En 2021, seuls 37 pays avaient réalisé des consultations exhaustives pour définir les considérations fondamentales en matière de climat et de genre au sein de leurs contributions déterminées au niveau national.
- Les féministes ont joué un rôle central dans l'intégration d'un langage lié au genre dans au moins 120 décisions de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et favorisé l'inclusion des femmes dans les négociations climatiques mondiales.
- Le Secrétaire général des Nations Unies le prône, l'architecture financière internationale doit être

réformée pour garantir qu'elle appuie l'action climatique, y compris la modification des règles relatives au droit de vote et aux processus décisionnels de façon à les rendre plus démocratiques, représentatifs des pays du Sud et paritaires ; et l'accès aux ressources, par exemple les droits de tirage spéciaux, doit être dissocié des quotas obsolètes et subjectifs favorisant les pays plus riches.

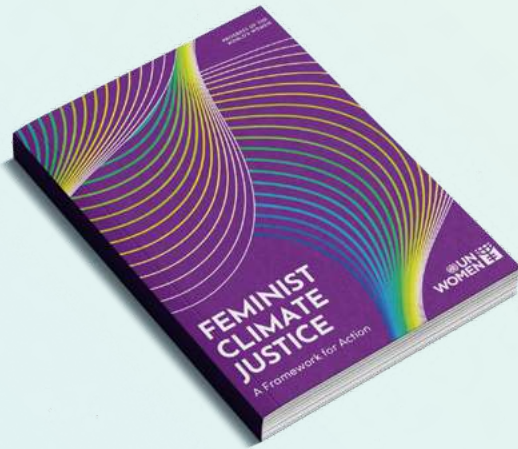
Promouvoir les coalitions et protéger l'espace civique

- Le travail mené par les coalitions d'États pro-environnementales, telles que la Coalition de la haute ambition, doit être soutenu pour dépasser les divisions géopolitiques de longue date et rehausser les ambitions en matière d'atténuation dans les négociations sur le climat. Ces coalitions ont joué un rôle déterminant dans la négociation de l'Accord de Paris en 2015 et dans le lobbying en faveur de la création du fonds pour les pertes et les préjudices.
- Les mouvements féministes ont formé des coalitions avec des groupes autochtones et des mouvements environnementaux de façon à cocréer des plateformes pour la justice. Par exemple, l'Initiative mésoaméricaine des défenseuses des droits humains a joué un rôle clé dans l'élaboration et la promotion de l'accord régional d'Escazú, en 2018. Ce traité contraignant phare est le premier à contenir des dispositions explicites pour prévenir les actes d'incrimination à l'égard des défenseurs et défenseuses des droits humains et environnementaux.

Renforcer le contrôle participatif

- Les outils de redevabilité comme la budgétisation participative peuvent aider à identifier les défaillances systémiques nécessitant la prise de mesures et peuvent favoriser l'appropriation communautaire et la supervision par la base. Par exemple, la budgétisation climatique sensible au genre peut aider à affecter des ressources aux actions visant à lutter contre les risques spécifiques au genre et contre les vulnérabilités à l'échelle locale comme nationale, y compris en favorisant la diversification des moyens d'existence des femmes impactées par la dégradation environnementale. Parmi les pays prenant des mesures dans cette direction, citons le Bangladesh, le Bénin, l'Indonésie, le Népal et le Rwanda.
- Le suivi de la conception et de la mise en œuvre de politiques est une autre trajectoire importante pour assurer la redevabilité en matière de justice climatique féministe. Le suivi efficace des politiques climatiques du point de vue du genre s'est toutefois révélé difficile en raison d'un manque de données comparables sur les actions politiques. Pour répondre à cette problématique, ONU-Femmes travaille avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Institut Kaschak de justice sociale pour les femmes et les filles de l'Université Binghampton sur une nouvelle fiche d'évaluation de l'égalité entre les sexes et des politiques climatiques, qui vise à compiler des données sur les politiques et à assurer un suivi systématique des politiques climatiques nationales sensibles au genre.

La publication complète accompagnée de références, *Justice climatique féministe – Un cadre d’action*, est disponible en anglais à l’adresse : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/11/feminist-climate-justice-a-framework-for-action>.



Pour consulter la série, voir : <https://progress.unwomen.org/>.

UNW/POWW/FCJ/2024/O.1

© ONU-Femmes, 2024. Tous droits réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des autrices et ne reflètent pas nécessairement les vues d’ONU-Femmes, des Nations Unies ou de toute organisation qui leur est affiliée.

Produit par : Section Recherches et données, ONU-Femmes

Rédaction en chef : Tina Johnson

Traduction : Angeline Hadman

Conception graphique : [Blossom.it](https://www.blossom.it)